

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 12 septembre 2017

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 septembre 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-09-18-BD-16 :

Lancement d'un programme de bourses destinées au soutien de l'écosystème messin de LORnTECH .

Rapporteur : Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2017,

VU la présentation du projet de création d'un programme de bourses, baptisé « Prix de l'Innovation #Inspire Metz 2017 », destiné à soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de soutenir un tel dispositif pour promouvoir LORnTECH sur son territoire,

DECIDE de lancer un programme de bourses, baptisé « Prix de l'innovation #InspireMetz », pour un montant de 30 000 € en 2017, à destination de neuf startups créées ou en cours de création, sous la condition que les bénéficiaires doivent être des entreprises dont le siège social est sur le territoire de Metz Métropole, créées après le 1^{er} janvier 2014 ou une entreprise en cours de création sur le territoire de Metz Métropole.

Le versement des bourses interviendra conformément à la délibération du jury listant les lauréats pour lesquels il aura décidé d'attribuer une bourse.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 septembre 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



DOSSIER DE CANDIDATURE PRIX DE L'INNOVATION #InspireMetz 2017

Catégorie (un seul choix) :

- Innovation technologique
- Innovation créative
- Innovation sociale

01 Coordonnées de l'entreprise (joindre kBis ou justificatif de création en cours)

Raison sociale :

Forme juridique :

Immatriculation au RCS : _____

Adresse du siège social :

Date de création :

Site internet : _____

RIB à fournir

02/ Coordonnées du dirigeant ou du porteur (joindre CV)

Prénom :

Nom :

Téléphone :

E-mail :

03/ Description synthétique de l'innovation (5 lignes max)

NB : vous pouvez joindre tout document complémentaire au format pdf

04/ Marché visé (10 lignes max)

05/ Business plan simplifié sur 3 exercices

Joindre tableur Excel

06/ Principales hypothèses du business plan prévisionnel

Concours Prix de l'innovation #InspireMetz 2017

Règlement du concours organisé par Metz Métropole

Article 1 : l'organisateur

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (dont le siège est situé à Harmony Park - 11 boulevard Solidarité BP 55025 - 57071 METZ CEDEX 3) organise un concours baptisé "Prix de l'innovation #InspireMetz 2017".

Article 2 : objet du concours

Le concours s'adresse à des entreprises dont le siège social est impérativement situé sur l'une des 44 communes du territoire de Metz Métropole.

Le concours vise à évaluer les idées innovantes des entreprises candidates, qui peuvent concourir dans l'une des trois catégories ci-dessous :

- **Prix de l'innovation technologique** : idée basée sur la mise en œuvre d'un produit principalement axé sur une technologie particulière
- **Prix de l'innovation créative** : idée basée sur la mise en œuvre de produits ou des services intégrant un savoir-faire autour de l'art, de la culture ou du jeu vidéo
- **Prix de l'innovation sociale** : idée basée sur la création d'un réseau fermé d'acteurs partageant l'accès à des services ou des données.

Article 3 : dotation et remise des prix

Pour chacune des 3 catégories ci-dessous seront désignés 3 lauréats, soit 9 au total.

- 1^{er} prix : 6000 €
- 2^e prix : 3000 €
- 3^e prix : 1000 €

Le versement des lots interviendra par virement bancaire avant le 31 décembre 2017.

Article 4 : conditions de participation

Ce concours est gratuit. Les conditions de participation pour les entreprises candidates sont :

- avoir un siège social situé sur le territoire de Metz Métropole,
- avoir été créées après le 1^{er} janvier 2014 ou être en cours de création,

Dans les deux cas, c'est la pertinence de l'innovation et son potentiel économique qui seront pris en compte pour désigner les lauréats.

Une candidature complète se compose des éléments suivants :

- Le dossier de candidature dûment rempli,
- Le Kbis de l'entreprise ou un certificat de dépôt de demande de création,
- Le CV du porteur,
- Un RIB.

Des annexes pourront être jointes si l'entreprise candidate le juge utile.

Le dossier de candidature comprend les rubriques ci-dessous :

1. Les coordonnées de l'entreprise
2. Les coordonnées du dirigeant ou du porteur
3. La description synthétique de l'innovation
4. Le marché visé
5. Le business plan prévisionnel simplifié sur 3 exercices
6. Les principales hypothèses du business plan prévisionnel

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par l'organisateur.

Ce dossier est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.metzmetropole.fr>.

Les candidats doivent retourner ce dossier, les pièces justificatives et les éventuelles annexes par courriel à l'adresse suivante : phenaux@metzmetropole.fr, avant le 31 octobre 2017 à minuit.

Article 5 : conditions de validité de la candidature

En l'absence de l'une des pièces de la candidature telles que décrites dans l'article précédent et non fournie au plus tard le 31 octobre 2017, la candidature sera refusée.

Il n'est pas possible de déposer la même candidature dans les 3 catégories, même si elle peut recouvrir partiellement l'une ou l'autre.

Article 6 : calendrier du concours

Le concours fait l'objet du calendrier suivant :

- 21 septembre 2017 : lancement officiel dans le double cadre de l'Open de Moselle et de GEN2017,
- du 21 septembre 2017 au 31 octobre 2017 : dépôt des candidatures
- 31 octobre 2017 : clôture des inscriptions,
- Entre le 2 et le 8 novembre 2017 : pitch des candidats devant le jury et délibération du jury
- 10 novembre 2017 : annonce des lauréats et remise des prix lors d'un événement spécifique à TCRM-BLIDA

Article 7 : désignation des lauréats

Les candidatures seront examinées par un jury composé :

- d'un représentant de Metz Métropole
- d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
- d'un représentant de l'agence d'attractivité InspireMetz
- d'un expert, spécifique à la catégorie étudiée (Innovation créative, sociale, technologique)

Celui-ci se réserve le droit de modifier la catégorie dans laquelle l'entreprise candidate concoure, en cas de manque de candidatures dans l'une ou l'autre par exemple.

Article 8 : cession de droit

Les lauréats du concours autorisent Metz Métropole à diffuser leurs noms, leur photo, leur raison sociale ou logo sous quelque forme que ce soit, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération.

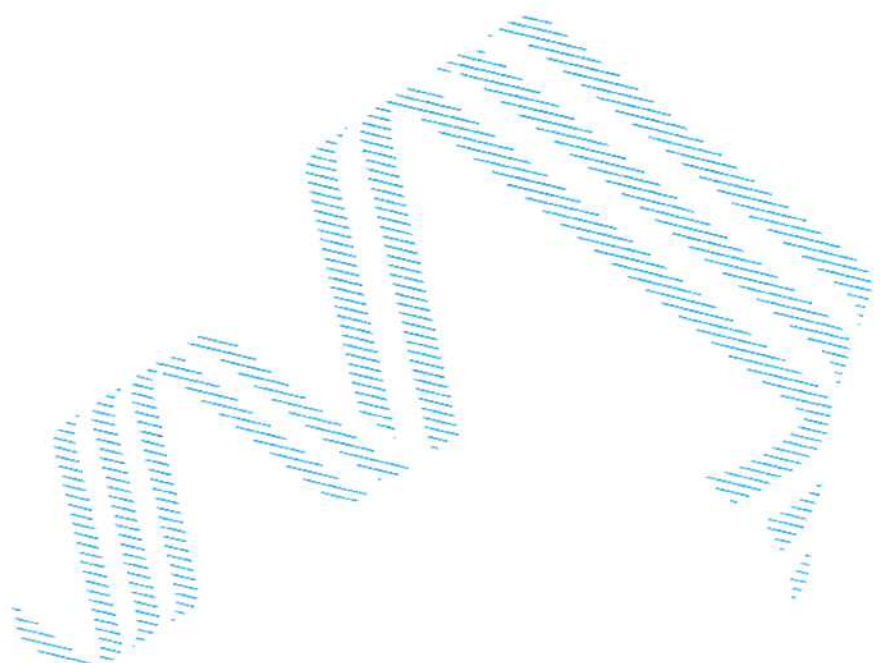
Article 9

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP « Marcel Charpentier et Jean-François Nisi, Huissiers de Justice associés », Société titulaire d'un Office d'huissier de justice, 5 rue Pasteur à Metz et sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de Metz Métropole à l'adresse indiquée dans l'article 6. Il sera également téléchargeable sur le site metzmetropole.fr

Article 10

Les participants disposent d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant recueillies à l'occasion du présent jeu-concours conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Metz Métropole – Harmony Park 11 boulevard Solidarité 57070 METZ.

Fait à Metz, le ...



Résumé de l'acte

057-200039865-20170918-09-2017-DB16-DE

Numéro de l'acte : 09-2017-DB16
Date de décision : lundi 18 septembre 2017
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Lancement d'un programme de bourses destinées au soutien de l'écosystème messin de LORnTECH
Classification : 7.4 - Interventions économiques
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/09/2017
Numéro AR : 057-200039865-20170918-09-2017-DB16-DE
Document principal : ERDP16.pdf

Historique :

20/09/17 15:09	En cours de création	
20/09/17 15:11	En préparation	Catherine DELLES
20/09/17 15:16	Reçu	Catherine DELLES
20/09/17 15:18	En cours de transmission	
20/09/17 15:18	Transmis en Préfecture	
20/09/17 15:21	Accusé de réception reçu	